

DÉLIBÉRATION n° 2026-07-04-16

Le conseil d'administration, en sa séance du 04/07/2026,
sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe THIELLAY,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement des études l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;

DÉCIDE :

OBJET : Créations et modifications des certificats et diplômes

Le conseil d'administration approuve les créations et modifications des certificats et diplômes, telles que présentées en annexe de la présente délibération :

- Prépa Talents TACAA ;
- Stratégies numériques des collectivités locales ;
- CEAL « Suds et Méditerranée »
- Musées, politiques culturelles et territoires

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 30 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 04/07/2026



Jean-Philippe THIELLAY
Président du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 21/07/2026

Nom du certificat d'établissement	Prépa Talents « Magistrat TACAA »
Nom du responsable et coordonnées	Chloé CHARPY chloe.charpy@univ-amu.fr
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	4 juillet 2026
Volume horaire total et rythme	340 heures : 10 heures de cours et conférences de méthode <u>en ligne</u> hebdomadaires.
Niveau et pré-requis	La classe Talents du service public est réservée aux candidats qui : - sont titulaires d'une licence 3 s'ils préparent le concours externe ; - remplissent les conditions de ressources pour bénéficier d'une bourse de l'enseignement supérieur.
Frais d'inscription et modalités de financement	Les modalités de financement font l'objet de conventions dédiées entre la DGAFP, l'IEP et le Conseil d'Etat.
Objectifs de la formation	La classe Talents « Magistrat TACAA » prépare au concours de magistrat des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel. Elle est le fruit d'un partenariat entre le Conseil d'Etat et l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et s'adresse aux candidats de la France entière. La formation combine : - une formation pratique, d'une durée minimale de 4 mois, dans n'importe quel tribunal administratif ou cour administrative d'appel, sous le mentorat d'un magistrat administratif (stage ou contrat d'aide à la décision) ; - 10 heures de cours et conférences de méthode <u>en ligne</u> hebdomadaires. Chaque élève bénéficiera d'un accompagnement individualisé, et réalisera, chaque semaine, un entraînement à l'épreuve de la note contentieuse et un entraînement à l'une des deux autres épreuves (QRC ou dissertation), soit un total de 36 épreuves de note contentieuse, 18 épreuves de QRC et 18 épreuves de dissertation.

Maquette avec volumes horaires	MAQUETTE DE LA CLASSE TALENTS MAGISTRAT TACAA		Nombre d'heures
	Suivi individualisé par le mentor en juridiction (2 heures par semaine)		72
	Cours de droit public (QRC et dissertation) en ligne (36 cours de 2 heures)		72
	Contentieux administratif et note contentieuse en ligne (44 cours de 3 heures)		132
	Points d'actualité et préparation aux oraux par un/des membres du Conseil d'Etat		64
	Total		340
Règlement d'examen	La délivrance du certificat est subordonnée à la validation de toutes les épreuves d'entraînement proposées aux élèves. Le certificat est délivré lorsque la moyenne générale de l'ensemble des notes obtenues à ces épreuves d'entraînement est égale ou supérieure à 10/20.		
Noms des intervenants	Les enseignements sont exclusivement dispensés par des membres des juridictions administratives.		
Partenaires pressentis	Conseil d'Etat		

MAQUETTE DE CERTIFICAT DE FORMATION CONTINUE

Nom du certificat	Stratégies numériques des collectivités locales : reprendre du pouvoir sur les technologies
Responsables et coordonnées	Valérie Peugeot valerie.peugeot@sciencespo.fr Samuel Goëta samuel.goeta@sciencespo-aix.fr
Descriptif de la formation	Les technologies numériques sont aujourd'hui au cœur de la plupart des politiques publiques conduites par les collectivités territoriales et leurs partenaires, qu'il s'agisse de mobilités, d'urbanisme, d'aménagement du territoire, ou encore de tourisme, pour ne prendre que quelques exemples. Malgré ce constat, aujourd'hui largement partagé, les acteurs publics territoriaux sont encore trop rares à effectuer des choix numériques en phase avec leur stratégie de développement pour leur territoire comme avec les valeurs des services publics et répondant aux attentes des citoyens. Même si l'essentiel des technologies sont développées et fournies par des acteurs internationaux, notamment états-uniens, et que les grandes régulations du numérique s'élaborent à Bruxelles, les acteurs publics territoriaux disposent de nombreux leviers pour "reprendre la main" sur les choix technologiques. En s'appuyant sur des cas d'usage réels, français ou internationaux, la formation vise à outiller les acteurs publics du territoire et leurs partenaires dans la conduite de leur transition numérique. Dans la première partie de la formation, les participants se pencheront sur quatre politiques publiques structurantes – environnement, cohésion sociale, démocratie locale et sécurité – afin d'analyser comment les technologies numériques transforment l'action publique locale et comment des acteurs publics territoriaux et la société civile répondent aux défis posés. Dans la deuxième partie, la formation donnera aux participants des clés pour reprendre du pouvoir sur la technologie. Sont abordées les questions de souveraineté numérique et de communs, de mise en circulation et d'ouverture des données, de protection des données et de cybersécurité, mais aussi de relation aux plateformes numériques privées qui contribuent à façonner le territoire. La transformation interne des collectivités indispensable au déploiement de ces politiques fait l'objet d'un temps dédié et les opportunités comme les questions soulevées par l'intelligence artificielle, générative ou non, seront abordées de façon transverse, tout au long de la formation. Forts des mises en situation, des cas d'usage et des témoignages traversés pendant la formation, les participants seront accompagnés par les formateurs pour identifier les modalités d'action et esquisser un plan d'action d'un an. Le but : transformer sa collectivité pour transformer le territoire.
Volume horaire	20 heures
Conditions d'admission	La formation est ouverte, sans sélection, à tout acteur territorial relevant des publics visés :

	– Élus – Cadres des services territoriaux – Opérateurs de services publics – Acteurs de la société civile – Consultants spécialisés dans les politiques publiques territoriales – Journalistes spécialisés dans le numérique ou les politiques territoriales Inscription via le formulaire en ligne disponible sur le site de Sciences Po Aix.
Frais d'inscription	1 200 €
Objectifs de la formation	La formation, nourrie par les sciences sociales et l'expérience des formateurs, résolument tournée vers l'action, vise à : – Fournir aux acteurs territoriaux un large panorama des enjeux numériques auxquels les territoires sont confrontés. – Les doter de l'appareil critique et de la réflexivité nécessaires à définir une authentique politique du numérique. – S'inspirer des stratégies pionnières de transition numérique déjà adoptées par certaines collectivités pour faire face aux défis qu'elle soulève. – Mettre en débat les choix numériques de manière à associer les acteurs du territoire dans leur diversité.
Compétences visées	Au terme de la formation, les acteurs territoriaux doivent être capables de : – Dialoguer en connaissance de cause avec tous les services concernés, y compris les plus techniques. – Concevoir et conduire une stratégie numérique ambitieuse. – Embarquer les acteurs du territoire, y compris les citoyens, dans la conception et la mise en œuvre de cette stratégie. – Animer la transformation organisationnelle interne pour l'accompagner.
Modalités pédagogiques	– Etudes de cas – Témoignage d'acteurs. – Mise en débat de choix sociotechniques sous la forme de mini-controverses. – Élaboration d'un plan d'action sur une problématique spécifique au territoire de chacun des participants.
Maquette avec volume horaire	<i>10 séquences de 2h, soit 20h au total, réparties sur 3 journées.</i> JOUR 1 (4h) Séquence 1 : Analyse critique du concept de Smart city (2h) – Une histoire du rapport entre ville et dispositifs sociaux-techniques : sortir de l'approche déterministe, repolitiser la technologie – D'IBM à Alphabet, évolution du concept de smart city – Le territoire numérique, entre projections des acteurs industriels et réalités des déploiements – Vers un modèle de territoire intelligent et durable « à la française » ? Séquence 2 : Enjeux environnementaux : le numérique, problème et solution (2h)

- La promesse d'une ville moins énergivore par le numérique (gestion des déchets, éclairage public intelligent, mobilités)
- Les risques énergétiques liés à la dataification du territoire
- Gouvernance des conduites : équiper numériquement les habitants

JOUR 2 (8h)

Partie A – Des politiques locales outillées par le numérique

Séquence 3 : Cohésion sociale en contexte numérique : médiation, inclusion et solidarités (2h)

- Mobiliser le numérique dans les politiques sociales : documenter et prévenir les problématiques des publics les plus vulnérables, éviter le non-recours et améliorer l'efficacité des services sociaux
- Face à la dématérialisation généralisée, des politiques de médiation au long cours
- Ville numérique inclusive et accessible : penser les besoins de publics spécifiques
- Anticiper les risques de discrimination et de fichage liés à l'usage de l'IA dans les politiques sociales

Séquence 4 : Prendre soin de la démocratie locale avec le numérique (2h)

- Des campagnes au vote : usages et mésusages du numérique
- Amplifier la démocratie participative avec le numérique

Séquence 5 : Entre sécurité et surveillance (2h)

- Panorama des technologies numériques de sécurité et de surveillance
- De la vidéosurveillance à la reconnaissance faciale : des controverses persistantes
- Jeux d'influence et mobilisations : industriels, acteurs politiques, demandes des habitants et de la société civile

Séquence 6 : Souveraineté : garantir l'autonomie de décision locale en contexte de mondialisation (2h)

- Histoire et actualité des enjeux de souveraineté et d'autonomie stratégique
- Autonomie à l'égard des acteurs privés français : l'exemple des télécoms, forces et limites des réseaux d'intérêt public
- Autonomie stratégique en contexte géopolitique : l'exemple de la carte – Google Maps, IGN et OpenStreetMap
- Les leviers d'une reprise de contrôle : commande publique et communs numériques

JOUR 3 (8h)

Partie B – Du numérique comme politique publique territoriale

Séquence 7 : Politique des données : protéger, ouvrir et partager (1h30)

- Données à caractère personnel : protection et règles d'usages
- Données personnelles ou non personnelles : enjeux de cybersécurité
- Valoriser les données locales en les ouvrant (open data, données d'intérêt général) et/ou en les partageant (shared data)

Séquence 8 : Algorithmes et IA publics : décryptage et médiation (1h30)

- Principes fondateurs : explicabilité, loyauté, non-discrimination
- Exploration d'algorithmes de politique publique locaux (boutons poussoirs aux passages piétons, places en crèche, tarification sociale des transports)

	– Promesses et limites de la transparence des algorithmes publics Séquence 9 : Encadrer les plateformes à impact local (1h30) – Panorama des plateformes dont l'activité présente un impact local (AirBnb, Waze, Lime, Deliveroo...) – Effets sur le territoire : accès à l'habitat, diversité sociale, sécurité des mobilités – Analyse comparative des régulations mises en place par différentes autorités locales occidentales Séquence 10 : Se transformer pour transformer le territoire (témoignage) (1h30) – Un impératif : se transformer pour mener à bien sa politique numérique – Élus : entre implications et délégations – Organisation : sortir des silos, développer les pratiques coopératives internes et externes – Le rôle structurant des RH – Financer les services publics numériques Séquence 10 : Élaboration du plan d'action (2h) – Sélection d'une à trois problématiques de territoire par participant – Définition des modalités d'action : recenser les acteurs, mettre en débat, réguler, développer des alternatives... – Identification des actions : maintenant, dans 3 mois, dans l'année
Conditions de délivrance du certificat	Le certificat est délivré aux participants qui ont : – suivi l'ensemble des séquences de la formation ; – remis un plan d'action sur une problématique numérique propre à leur territoire.

Nom du certificat d'établissement	Suds & Méditerranée
Nom du responsable et coordonnées	Emilie ROMERO et Sophie DAVIAUD emilie.romero@sciencespo-aix.fr sophie.daviaud@sciencespo-aix.fr
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	4 juillet 2026
Volume horaire total et rythme	1 ^{ère} année : 36 heures de cours + le cahier culturel 2 ^{ème} année : 40 heures de cours + le cahier culturel 4 ^{ème} année : 40 heures de cours + le cahier culturel Les cours se déroulent de septembre à juin selon un rythme semestriel
Niveau et pré-requis	Etudiants de 1 ^{ère} année du diplôme de Sciences Po Aix
Frais d'inscription et modalités de financement	90 euros par an à l'exception de la 3 ^{ème} année 30 euros par an pour les boursiers à l'exception de la 3 ^{ème} année
Objectifs de la formation	- proposer une mention au diplôme de fin d'études : Mention les Suds>monde hispanique/Italie/monde arabe. Proposer aux étudiants un approfondissement linguistique et culturel (société, politique, culture) par des cours qui valident à la fois des crédits pour le diplôme et la possibilité de flécher le diplôme de SciencesPo Aix. Mutualiser les ressources pour une visibilité accrue des aires de la Méditerranée et des Suds au sens élargi au sein de SciencesPo Aix. - pour tous les étudiants, un cahier culturel qui sera présenté en début de saison (d'année) avec des propositions de conférences et d'évènements culturels (adossés à la saison culturelle de Roxana Nadim) à partir duquel les étudiants devront assister à au moins 3 événements de leur choix par an. Renouvelable chaque année. Evènements sur inscription et vérification de présence.
Maquette avec volumes horaires	ANNEXE 1
Règlement d'examen	La délivrance du certificat est subordonnée à la validation de toutes les années de la maquette. Les règles de validation de chaque année sont définies dans la maquette (Annexe 1)

Noms des intervenants	Les enseignements sont dispensés par des membres de l'équipe pédagogique du diplôme de Sciences Po Aix.
Partenaires pressentis	

ANNEXE 1

Certificat Suds & Méditerranée

Années	ENSEIGNEMENTS	CM	TD	Modalités de validation
1ère année	Sociopolitique comparée (cours en français)			La moyenne générale des notes obtenues est supérieure ou égale à 10 et le cahier culturel est validé
	Espagne	12		
	Amérique latine	12		
	Italie	12		
	Cahier culturel (3 événements à valider selon l'offre du cahier) Tutorat et encadrement de travaux		10	
2ème année	Una historia política / Una storia politica			La moyenne générale des notes obtenues est supérieure ou égale à 10 et le cahier culturel est validé
	Cahier culturel (3 événements à valider selon l'offre du cahier)			
	Une spécialité au choix parmi :			
	1 - Aire hispanique (un cours par semestre)			
	La historia de Cuba a través de las artes (Option 2A)	20		
	Historia de España y América Latina contemporánea (Option 2A)	20	20	
	Tutorat et encadrement de travaux			
	2 - Italie (un cours par semestre)			
	L'Italia dal Rinascimento all'Unità: istituzioni, società e costruzione dello Stato	20		
	L'Italia contemporanea : dallo Stato unitario alla crisi della Prima Repubblica	20	20	
3ème année	Tutorat et encadrement de travaux			
	Mobilité internationale			Valider l'année de mobilité internationale
	Deux semestres à l'étranger dans la zone géographique cible en mobilité académique ou mixte (un semestre en université et un semestre en stage)			
4ème année	España y América latina hoy / Italia oggi			La moyenne générale des notes obtenues est supérieure ou égale à 10 et le cahier culturel est validé
	Cahier culturel (3 événements à valider selon l'offre du cahier)			
	Une spécialité au choix parmi :			
	1 - Aire hispanique (un cours par semestre)			
	Tutorat et encadrement de travaux		25	
	Un cours au 1er semestre parmi			
	Taller de escritura radiofónica (Option 4A)	20		
	Espacios reales y espacios imaginados en España (Option 4A)	20		
	Un cours au 2ème semestre parmi			
	América Latina : del poder oligarquico hasta las dictaduras militares (Option 4A)	20		
	América Latina en movimiento (Option 4A)	20		
	2 - Italie (un cours par semestre)			
	Italia: memoria, violenza politica e rappresentazioni culturali (Option 4A)	20		
	Italia meridionale e autonomie territoriali nello Stato europeo (Option 4A)	20	20	
	Tutorat et encadrement de travaux			

Nom du certificat d'établissement	Musées, politiques culturelles et territoires.
Nom du responsable et coordonnées	- Roxana Nadim, Responsable des affaires culturelles à Sciences Po Aix Mail : roxana.nadim@sciencespo-aix.fr - Aude Fanlo, Responsable du département recherche et enseignement au Mucem Mail : aude.fanlo@mucem.org
Date de création (date du CA et éventuelles délibérations rectificatives)	4 juillet 2026
Volume horaire total et rythme	<u>60 heures :</u> - Les cours ont lieu de janvier à juin les vendredis et parfois le vendredi et le samedi. - Les horaires de cours du vendredi sont : 10h-13h puis 14h-18h. - Les horaires de cours du samedi sont : 10h-13h puis 14h-17h. - Un temps de travail de 3 jours est organisé début juillet. - Le volume horaire global des enseignements est de 60h et inclut des temps de visite ou des études de cas pratiques dans les salles d'exposition du Mucem et du Centre de Conservation et de ressources. - Les étudiants sont évalués sur la restitution finale d'un projet sur lequel ils travailleront durant 3 jours à Sciences Po Aix et au Mucem début juillet sous la forme d'une école d'été. - Les cours ont lieu au Mucem Lab et à Sciences Po Aix. <i>Calendrier provisoire 2027</i> - Vendredi 22 janvier - Vendredi 19 et samedi 20 février - Vendredi 19 mars - Vendredi 9 et samedi 10 avril - Vendredi 14 mai - Vendredi 11 juin - Jeudi 1^{er}, vendredi 2 et samedi 3 juillet : école d'été, travaux de groupe encadrés et restitution.
Niveau et pré-requis	- Ce certificat est destiné aux personnes souhaitant comprendre les problématiques muséales en appréhendant le musée comme un élément clef dans une dynamique territoriale. - Le certificat est destiné à des professionnels des secteurs privés et publics (monde associatif, administrations...) qui souhaitent comprendre les problématiques muséales éclairées par le prisme des sciences humaines et sociales. - Sont aussi invités à candidater des étudiants qui se destinent aux métiers du musée. - Admission dans le certificat : candidats ayant au minimum une L2, sélection sur dossier (CV et lettre de motivation qui présente une idée de projet d'exposition).

	Les candidats constitueront une véritable promotion et ils seront amenés à travailler ensemble sur des projets transversaux. Cette formation est pensée comme un accompagnement / mentorat qui permettra aux candidats d'approfondir le projet initial qu'ils nous auront soumis.																
Frais d'inscription et modalités de financement	<u>Frais d'inscription</u> - Tarif pour les professionnels : 2200 euros - Tarif pour les étudiants : 500 euros - Tarif pour les étudiants boursiers : 250 euros - Formation éligible au CPF à partir de 2028. Validation d'un bloc de compétences RNCP 39294 <u>Répartition des frais</u> - Les intervenants du Mucem font cours sur leur temps de travail. Les heures d'enseignement des intervenants de Sciences Po Aix entrent dans leur service statutaire ou leur sont rémunérées en heures complémentaires ou en heures de vacations s'ils ne sont pas enseignants statutaires. On estime que les cours sont rémunérés ou valorisés à la hauteur du tarif horaire des cours magistraux. Seules les heures de projets tutorés ont lieu en visio et sont rémunérées au tarif TD. - Sciences Po Aix encaisse les frais de scolarité, rémunère les intervenants le cas échéant et les recettes sont ensuite partagées à part égales avec le Mucem.																
Objectifs de la formation	- Le musée n'est pas qu'un lieu d'exposition, il est une institution culturelle, scientifique, politique et sociale qui se situe au cœur des enjeux contemporains. Les métiers qu'on peut y exercer sont nombreux et ils nécessitent une culture générale solide et des connaissances en sciences humaines et sociales. - En s'associant, Sciences Po Aix et le Mucem lient deux « marques » porteuses et affirment leur rôle central en termes de formation et de recherche. - Le certificat combinera aussi bien des enseignements en politique culturelle, mécénat, fiscalité de la culture que des enseignements plus professionnalisants, liés aux missions d'un musée (conservation et restauration programmation culturelle, exposition, édition, médiation) et aux réalités concrètes auxquelles il doit faire face (volets juridiques et financiers, questions relatives à l'inclusion, environnement et durabilité, normes de sécurité).																
Maquette avec volumes horaires	<u>Contenu pédagogique</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Enseignement</th><th>Volume horaire</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="2">Enseignement Mucem (30h)</td></tr> <tr> <td>Programmation culturelle, médiations, publics</td><td>4h</td></tr> <tr> <td>Commissariat d'exposition, collaborations artistiques</td><td>3h</td></tr> <tr> <td>Collections patrimoniales (gestion des réserves, circulation des œuvres, déontologie)</td><td>3h</td></tr> <tr> <td>Production des expositions</td><td>2h</td></tr> <tr> <td>Sécurité, accueil et signalétique, PMR, inclusion</td><td>3h</td></tr> <tr> <td>Développement des partenariats</td><td>6h</td></tr> </tbody> </table>	Enseignement	Volume horaire	Enseignement Mucem (30h)		Programmation culturelle, médiations, publics	4h	Commissariat d'exposition, collaborations artistiques	3h	Collections patrimoniales (gestion des réserves, circulation des œuvres, déontologie)	3h	Production des expositions	2h	Sécurité, accueil et signalétique, PMR, inclusion	3h	Développement des partenariats	6h
Enseignement	Volume horaire																
Enseignement Mucem (30h)																	
Programmation culturelle, médiations, publics	4h																
Commissariat d'exposition, collaborations artistiques	3h																
Collections patrimoniales (gestion des réserves, circulation des œuvres, déontologie)	3h																
Production des expositions	2h																
Sécurité, accueil et signalétique, PMR, inclusion	3h																
Développement des partenariats	6h																

	(recherche, coopération internationale, mécénat)	
	Éditions	2h
	Propriété intellectuelle et droit du patrimoine	2h
	Encadrement projet final (école d'été)	5h
	Enseignement Sciences Po (30h)	
	Histoire des musées	4h
	Droit et fiscalité de la culture	3h
	Open data	3h
	Processus de patrimonialisation	2h
	Le musée dans son territoire	2h
	Management	3h
	Les nouvelles médiations muséales	4h
	Actualité des politiques et institutions culturelles	3h
	Projets tutorés (suivi des projets des participants en visio)*	1h par étudiant (volume horaire enseignant max 10h)
	Encadrement projet final (école d'été)	5h
Règlement d'examen	La délivrance du certificat est subordonnée à l'assiduité des candidats et à la validation du référentiel d'évaluation. Le certificat est délivré lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20.	
Noms des intervenants	Les enseignements sont dispensés par des intervenants du Mucem et de Sciences Po Aix.	
Partenaires pressentis	Mucem	